



Registre communal des personnes vulnérables **INSCRIVEZ-VOUS !**

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier d'une veille pendant les périodes de crise (canicule, crise sanitaire) : téléphonique, visites, courriers

...

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les personnes résidant à leur domicile âgées de plus de 65 ans, (60 ans sous condition) ou en situation de handicap.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Par téléphone au **02 32 84 55 27** ou par courrier en retournant le bulletin ci-après au **CCAS 16 rue Emile Zola 76330 Port-Jérôme-sur-Seine**

FICHE DE RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES

J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Pavillon Appartement : N° du Logement : Etage :

Numéro de téléphone fixe : portable :

Souhaitez-vous être recontacté par téléphone ? oui non

Merci de nous fournir quelques informations complémentaires pour mieux vous connaître, tournez la page SVP.



Registre des personnes vulnérables - recensementVivez-vous seul(e) ou en couple ?Avez-vous des proches à proximité qui peuvent vous aider ? oui non

Coordonnées de l'entourage joignable en cas d'urgence :

NOM – PRENOM	LIEN PARENTE	LIEU DOMICILE	COORDONNEES

Etes-vous bénéficiaires de services ?

PRESTATIONS	OUI	NON	NOM / COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'INTERVENTION
TELE ALARME				
PORTAGE DE REPAS				
AIDE A DOMICILE				
SOINS A DOMICILE				
AUTRES :				

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Fréquentez-vous des associations ou autres clubs ? oui non

Date :

Signature :

Le Président du CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies par le service Action sociale et Gérontologie du CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine sont destinées au recensement des personnes vulnérables dans la cadre des obligations du maire dans le cas de déclenchement des plans d'alerte. Ce traitement est basé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Des données à visée d'intervention d'urgence peuvent être transmises à d'autres services du CCAS ou de la ville de Port-Jérôme-sur-Seine ou aux services de la Préfecture de Seine-Maritime. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le CCAS par adresse mail ou adresse postale. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.